

Rapport d'activité définitif du délégataire conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005

Communauté de communes du Grand Pic SAINT Loup

I LES DONNES COMPTABLES

1/Compte de résultat janvier à décembre 2017

Les données ci-dessous sont issues du compte d'exploitation et du bilan 2017 :

2017	LES FRIPOUNETS	LOS PEQUELETS	TROTT'MENU	LES GARRIGUETTES	TOTAL
PRODUITS	574372	592793	324639	356026	1847830
CHARGES	522014	597362	354074	334711	1808161
RESULTAT	52358	-4569	-29435	21315	+39669

A titre de comparaison voici ci-dessous les données 2016 :

2016	LES FRIPOUNETS	LOS PEQUELETS	TROTT'MENU	LES GARRIGUETTES	TOTAL
PRODUITS	548724	560947	323602	381442	1814715
CHARGES	514606	551572	335716	363035	1764929
RESULTAT	+34117	+9375	-12113	+18407	+49786

Les principales données d'exploitation :

2017	LES FRIPOUNETS	LOS PEQUELETS	TROTT'MENU	LES GARRIGUETTES	TOTAL/MOYENNE
Nombre de places	30	32	18	19	99
Jours d'ouverture	228	228	228	228	228
Heures facturées	68185	70553	37078	39603	215419
Heures de présence	63088	60393	32439	36480	192397
Taux occupation facturé	90.6%	87.9%	82.1%	83.1%	86.8%
Fourniture repas	oui	oui	oui	oui	oui
Fourniture couches	oui	oui	oui	oui	oui
Participation total CCGPSL	164628	175603	98777	104264	543272
Participation par Heure CCGPSL	2,41 €	2.49 €	2,66 €	2.63 €	2.52 €

2/Affectation des charges directes et affectation des charges indirectes en précisant la clé de répartition

Les charges directes sont constituées par les dépenses de fonctionnement des établissements multi accueil à savoir :

- achat liés à l'activité (matériel pédagogiques, repas, couches...)
- alimentation (repas enfants)
- prestataires (comptable, pédiatre, banque, commissaire aux comptes, psychologue, psychomotricien...)
- personnel
- remboursement personnel mis à disposition et fluides (multi accueil LOS PEQUELETS et multi accueil LES FRIPOUNETS)

Les charges indirectes sont constituées par l'application du cout d'intervention de la direction de l'association :

- salaires des agents de la direction (directeur administratif, directeur financier, coordinatrice...)
- cout du siège administratif
- frais de transport...

L'application des charges indirectes est faite à l'appui d'une clé de répartition entre les quatre établissements petite enfance gérés par l'association l'ile aux enfants.

L'indicateur retenu pour le calcul de la répartition est le nombre de places d'accueil.

Le cout total des charges indirectes est ainsi divisé par 99 places puis multiplié par le nombre de places de chaque établissement.

3/Présentation des méthodes de calculs pour charges et produits :

Les produits sont constitués par :

- les participations familiales calculées à l'appui de la circulaire CAF et tenant compte des ressources familiales et de la composition familiale
- Les prestations de service CAF sont calculées en multipliant le cout horaire PSU (prestation de service unique) par le nombre d'heures facturées aux familles déduction faite de la participation familiale
- La participation de la communauté de communes de Grand Pic Saint Loup est définie dans le cadre du marché et tient compte d'un cout de fonctionnement annuel et d'un taux d'occupation en heures facturées sur chaque exercice.

Dans le cadre du compte d'exploitation prévisionnel transmis durant la phase négociation, une répartition prévisionnelle de la participation de la communauté de communes a été proposée.

L'indicateur retenu pour le calcul de la répartition de la participation de la communauté de communes est le nombre de places d'accueil.

Les charges sont constituées par les dépenses dites directes (charges liées directement à l'activité de l'établissement et ne nécessitant pas de calcul mais une affectation établissement par établissement (achat matériel, achat repas, ...) et les dépenses indirectes (décrites ci-dessus) constituées par le coût de fonctionnement de la direction de l'association (salaires, frais de siège administratif, frais de transport...).

L'indicateur retenu pour le calcul de l'imputation établissement par établissement des dépenses de fonctionnement indirectes est le nombre de places d'accueil.

4/Variation du patrimoine

Aucune variation sensible relative au patrimoine initial n'est à signaler. Un inventaire a été effectué de manière contradictoire au sein de chaque établissement lors du démarrage de la délégation de service public.

5/Compte rendu sur la situation des biens

Les biens mis à disposition dans le cadre de l'exploitation, n'ont pas connu de détérioration, mais une simple dépréciation comptable conforme aux règles comptables en vigueur

6/Etat du suivi du programme contractuel d'investissement

Travaux de restructuration et Renouvellement du matériel réalisés depuis janvier 2014

Les Fripounets	Les Garriguettes	Los Péquelets	Trott Menu
11 850,00 €	33 398,00 €	15 290,23 €	23 381,00 €

Soit au total 83 919.23 € d'investissement

7/Etat des autres dépenses de renouvellement

Sans modification substantielle.

Le matériel usagé fait l'objet d'un remplacement sans délai.

Chaque année les directrices font état de leur besoin de matériel pédagogique et les commandes sont passées.

8/un inventaire des biens désignés au contrat

Un inventaire a été effectué de manière contradictoire au sein de chaque établissement lors du démarrage de la délégation de service public.

Cet inventaire a été complété par les acquisitions réalisées par l'ile aux enfants durant les exercices 2014, 2015 et 2016.

L'ensemble des biens acquis resteront la propriété de la communauté de communes.

9/Les engagements à incidence financière

Aucun engagement pouvant avoir une incidence financière durable sur les établissements n'a été réalisé.

II/Analyse de la qualité du service (rapport moral)

Préambule/Cadre législatif et réglementaire

📄 Code de l'action sociale et des familles

📄 Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans

📄 Décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

📄 Circulaire de la CAF 2014-2016

📄 Barème CAF

📄 Convention collective CNEASCO

📄 Nomenclature comptable

Analyse

Pour rappel l'année 2014 a été consacrée à l'audit situationnel et à la mise en œuvre des actions correctives rendues nécessaires au regard de la réglementation et de nos exigences internes.

Pendant l'exercice 2015, nous avons engagé un certain nombre de chantiers pour améliorer de manière durable le fonctionnement des établissements dans un cadre organisé et professionnalisé.

Durant l'année 2016, un fonctionnement apaisé et constructif s'est instauré et a permis d'approfondir ou impulser les actions suivantes :

- Poursuite et finalisation du projet de refonte des projets pédagogiques avec l'intervention de J.L. BOUCHERAT responsable de la filière EJE de l'IRTS de MONTPELLIER
- Analyse des risques professionnels
- Mise en application de la procédure d'inscription
- Poursuite de l'amélioration des taux d'occupation notamment en développement de l'accueil occasionnel
- Maintien des efforts sur le plan de formation en renforçant l'accompagnement des personnes en parcours d'insertion
- Amélioration du niveau de prestation de service en fournissant les couches
- Evaluation annuelle du personnel
- Politique de travaux et d'entretien des 4 établissements

L'année 2017 a permis :

- La finalisation et la mise en application des projets pédagogiques par établissement
- La création du site internet d'information dédié aux crèches de la communauté de communes
- L'engagement d'une démarche qualité sur les principaux processus des crèches

III/COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

1Compte rendu technique

En qualité de gestionnaire, l'île aux enfants a pris en charge l'ensemble des obligations relatives à la sécurité des locaux et à l'entretien courant.

Les actions suivantes ont été réalisées :

- Vérification annuelle des extincteurs (changement de 10 extincteurs durant l'année 2014)
- Vérification annuelle des installations électriques (APAVE), bloc sécurité (INEO) et centrale alarme incendie (INEO)
- Entretien annuel des climatisations
- Réalisation des exercices d'évacuation
- Analyse bactériologique par laboratoire (laboratoire Conseil Général 34)

Par ailleurs l'île aux enfants a demandé au prestataire, INEO-SUEZ-COFELY agence Montpellier, d'intervenir de manière périodique et régulière pour le petit entretien, réparations diverses et aménagements... (cf listing des interventions effectuées en 2017)

2/Compte rendu financier(rapport financier)

Tarifs pratiqués : les tarifs sont fixés par la circulaire PSU et sont définis en fonction des ressources de la famille et de la composition familiale. L'association ne pratique pas le déplafonnement comme cela est permis par la CAF. Cette mesure permet de ne pas pénaliser les familles.

Mode de détermination : les prestations sont calculées en fonction du nombre d'heures réservées sur l'exercice annuel.

Evolution des tarifs : les tarifs des prestations de service ne doivent pas évoluer sauf demande expresse de la CAF.

Autres ressources : l'association ne connaît pas d'autres ressources significatives.

Analyse synthétique du compte d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2017 met en évidence les données ci-dessous :

2017	LES FRIPOUNETS	LOS PEQUELETS	TROTT'MENU	LES GARRIQUETTES	TOTAL
PRODUITS	574 372 €	592 793 €	324 639 €	356 026 €	1 847 830 €
CHARGES	522 014 €	597 362 €	354 074 €	334 711 €	1 808 161 €
RESULTAT	52 358 €	-4 569 €	-29 435 €	21 315 €	+39 669

Le résultat global s'établit à + 39 669 euros en 2017

Les principales caractéristiques du compte d'exploitation 2017 sont les suivantes :

Concernant les produits d'exploitation

-Des prestations de garde en hausse :

+ 26073 euros sur LES FRIPOUNETS

+ 35 010 euros sur LOS PEQUELETS

Qui se rapprochent du niveau maximum pouvant être atteint compte tenu de la particularité de non limitation des congés des familles

-une baisse amorcée des aides de l'Etat (-12% soit -19 511 euros) qui s'accroîtra fortement en 2018

Concernant les charges d'exploitation

-une masse salariale globalement maîtrisée (+2.4%), conforme aux engagements pris par l'association l'île aux enfants,

-des provisions pour un licenciement pour inaptitude

-des provisions pour 2 ruptures conventionnelles pour des salariés souhaitant changer de secteur d'activité